

Annexe 2 : Modèle de formulaire « Information » par un agriculteur à remettre au Détenteur de Droit de Chasse (proposé par la FDC07).

INFORMATION DE CHASSE A L’AFFUT OU A L’APPROCHE
DU 1^{er} JUILLET au 10 SEPTEMBRE 2022 et du 9 JANVIER au 31 MARS 2023
et du 1^{er} JUIN au 30 JUIN 2023
Pour la chasse au sanglier
(agriculteurs)

AGRICULTEUR OU RETRAITE DE LA PROFESSION AGRICOLE

M.

Demeurant à :
.....

Titulaire du permis de chasser validé et valable pour l’Ardèche :

Permis n° et membre de :

- ACCA de
 chasse Privée de
 ONF n°
- } du lieu de l’information

Informe par écrit de la chasse à tir de sanglier, dans les conditions prévues par l’arrêté préfectoral en vigueur : tir à l’affut ou à l’approche sur la propriété et les terrains que j’exploite, sans chien une heure avant le lever du soleil et jusqu’à une heure après le coucher du soleil.

M’engage à respecter les conditions de l’arrêté préfectoral relatif à l’ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2022-2023 dans le département de l’Ardèche, ainsi que l’ensemble de la réglementation. En action de chasse, je devrai être porteur de la présente information.

Commune	Secteur de l’exploitation	Nature des dégâts ou des désagréments
.....
.....
.....
.....
.....

Signature

Une copie de ce document est à conserver par l’agriculteur, une autre est à transmettre au détenteur de droit de chasse de la commune concernée.